

{ BnF



Airs italiens...

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



Lorenzani / Paolo / 1640-1713 / 0220. Airs italiens.... 1695.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- *La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- *La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- *des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- *des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

V. m.

980

V. m.

1118.

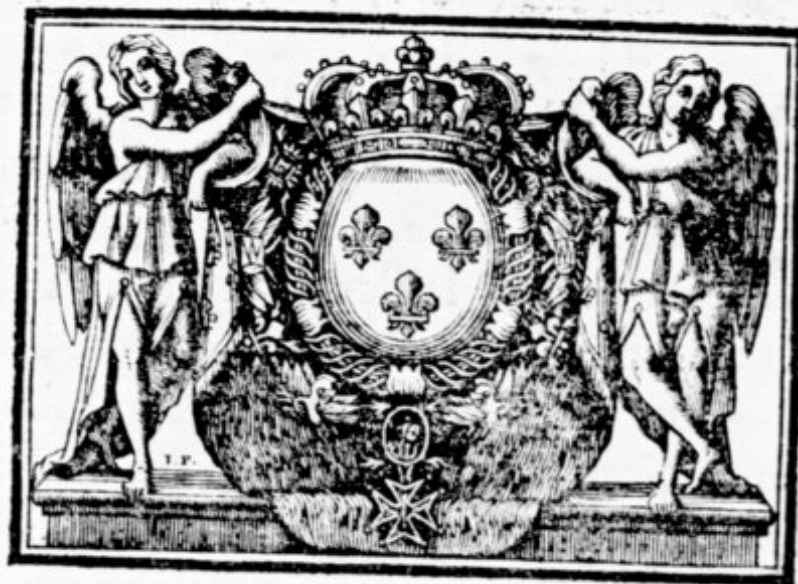
V. m. 20

AIRS ITALIENS

D E

MONSIEUR LORENZANI,

Maistre de la Musique de la feuë Reyne.



A P A R I S,
Chez CHRISTOPHE BALLARD, seul Imprimeur du Roy pour la Musique,
rue Saint Jean de Beauvais, au Mont-Parnasse.

M. DC. XCXV.
Avec Privilege de Sa Majesté.



AU LECTEUR.



Es Airs Italiens ayant toûjours eû leur merite, & leurs approbateurs particuliers dans le monde; j'ay crû me devoir rendre à la sollicitation de plusieurs de mes amis qui m'ont persuadé que beaucoup de personnes affectionnées à la Langue & à la Musique Italienne, seroient bien-aïse si j'en mettois quelques uns au jour de temps en temps des plus habiles Autheurs; c'est pour cette raison, & pour donner toûjours au Public de nouvelles marques de mon application singuliere à rechercher les moyens de luy rendre mon travail utile & agreable, que j'ay Imprimé ce Recueil d'Airs Italiens de Monsieur Lorenzany Maistre de la Musique de la feuë Reyne, qu'un de mes amis a recueilly avec tout le soin & l'exactitude que l'on peut desirer; le merite de l'Autheur, & sa capacité si connue par les beaux & admirables Motets qu'il a fait Imprimer, me font esperer que ces Airs seront bien receus, & que n'ayant point eû d'autre but que celuy de plaire aux nourrissons de l'harmonie, j'auray la satisfaction d'y avoir réüssi en cette sorte d'Ouvrage que je continuëray de recueillir & d'Imprimer de temps en temps, si mon dessein a le bonheur d'estre approuvé & bien receu.





AIRS ITALIENS

DE MONSIEUR LORENZANI.

E che porti

lentement.



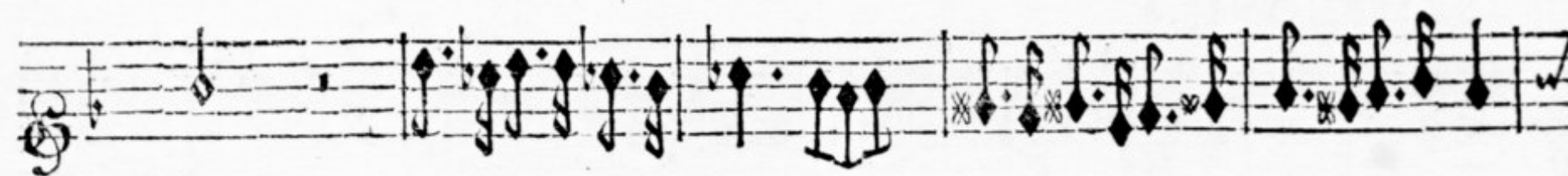
SYMPHONIE.



BASSE-CONTINUE.

B ij

AIRS ITALIENS



BASSE CONTINUE.



BASSE-CONTINUE.

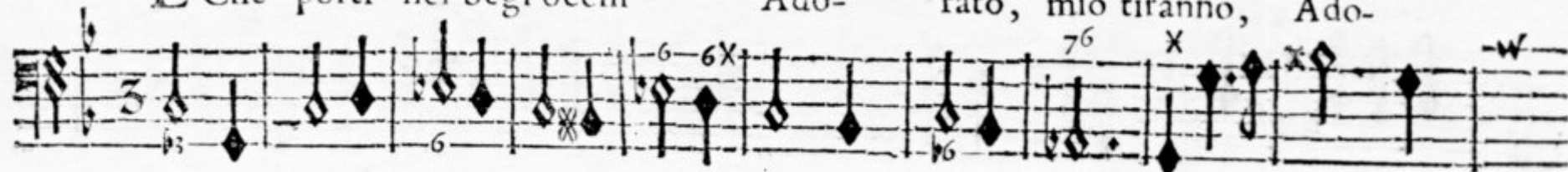


BASSE-CONTINUE.

AIR ITALIENS,



E Che porti nei begl'occhi Ado- rato, mio tiranno, Ado-



Basse-Continuë.



rato mio tiranno, Che mai sempre per mio danno, Nuovo stral nuove fiam-



Basse-Continuë.



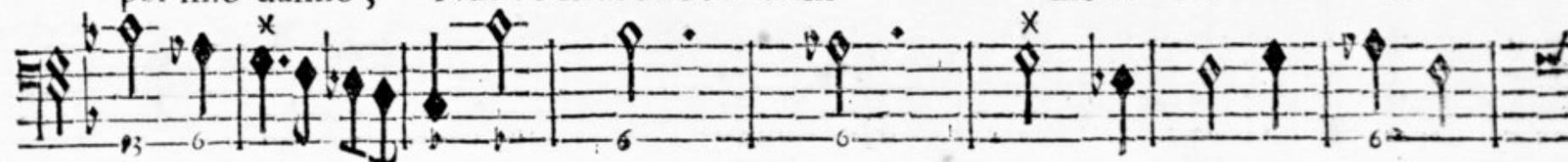
me al cor mi scoc- chi. Che mai sempre



Basse-Continuë.



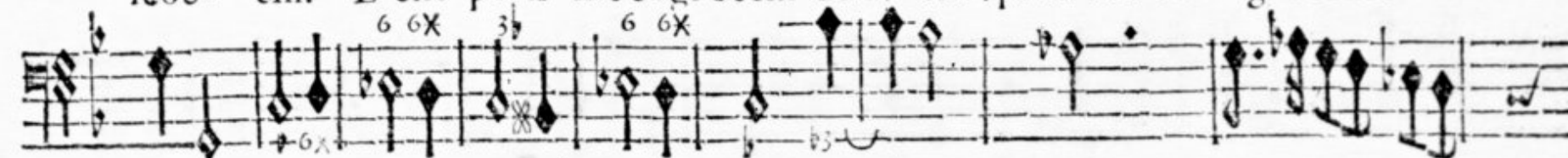
per mio danno , Nuovo stral nuove fiam- me al cor mi



Basse-Continuë.



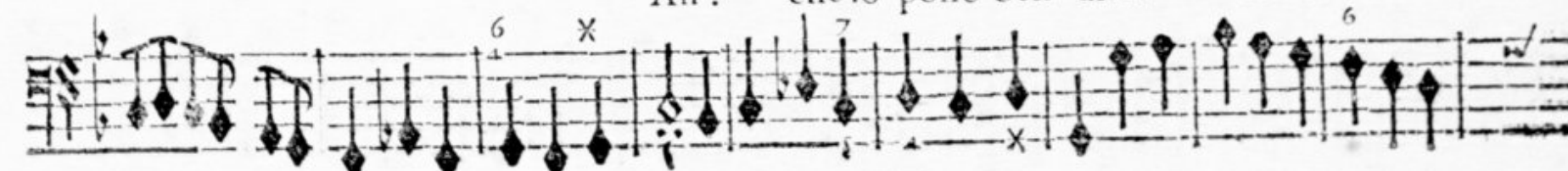
scoc- chi. E che porti nei begl'occhi Che! che! porti nei be- gl'occhi!



Basse-Continuë.



Ah! che io posso ben dire. Ah! che io



Basse-Continuë.

AIRS ITALIENS,



posso ben dire. che mirar tu non fai chemirar tu non fai fen- za fe-



BASSE-CONTINUE.



rire fen- za fe- ri re. Che mirar tu non



BASSE-CONTINUE.



fai che mirar tu non fai fen- za fen- za fe- rire fen-



BASSE-CONTINUE

DE M. LORENZANI.

2

za feri- re. fen- za feri- re. fin.

BASSE-CONTINUE.

Ah!

BASSE-CONTINUE.



A I R S I T A L I E N S ,

Voglio amare se tro- verò bel semblante à me fe- del à

BASSE-CONTINUE.

me fedel. Ch'il servir bel tà crudel il mio cor non

BASSE-CONTINUE.

cu ra nò rò nò nò nò il mio cor non cu- ra nò ch'il servir bel-

Basse-Continuë.



BASSE-CONTINUE.



Basse-Continue.

B ij



AIRS ITALIENS,



Mi Lu- sin ga- teò lu- ci belle.

Mi



Basse-Continuë.



lu- singa teò lu- ci belle, 'e poi rubelle voi mi sprezzate con gran rigor con-



Basse-Continuë



gran rigor intende- re non pos- sa il vo stro amor. Inten- de-



Basse-Continuë.

re non pos- so il vostro amor il vostro amor intende- re non pos-

BASSE-CONTINUE.

so il vostro amor.

BASSE-CONTINUE.



l'entement.


Tornami in petto speran- za cara deh torna s'i fi deh tor- na s'i poiche l'o-

76 X 65 43 6 6 6 6 6 7



BASSE-CONTINUE.



getto che gia spari fenvien a radolcir mia pena ama- ra poiche l'ogetto che gia spa- ri fen-

X 6 7 6 7 X 6 65 43 X 7 6 X



BASSE CONTINUE



viene à radol- cir mia pe- na amara. mia pena ama- ra. Tornami in petto spe-

7 7 6 7 X 6 43 7 6 X 6



BASSE CONTINUE.

ran- za cara. Tornami in petto speranza ca- ra. Tor- nami in petto spe-

65 43 6 76 7 65 43 76 76

BASSE-CONTINUE.

ranza ca- ra.

7

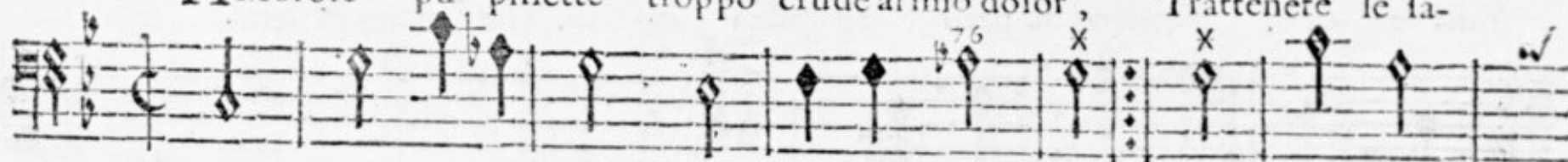
BASSE-CONTINUE.



AIRS ITALIENS



A Morose pu- pillette troppo crude al mio dolor, Trattenere le fa-



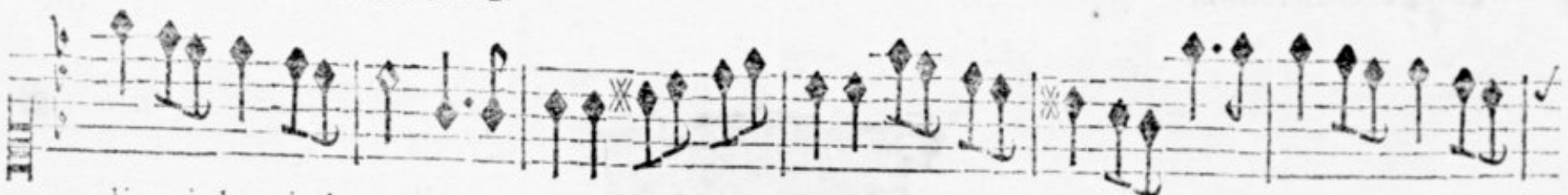
BASSE-CONTINUE.



ette ò sciogliete i lacci al cor. Trattenere le fa- ette- ò sciogliete ò scio-



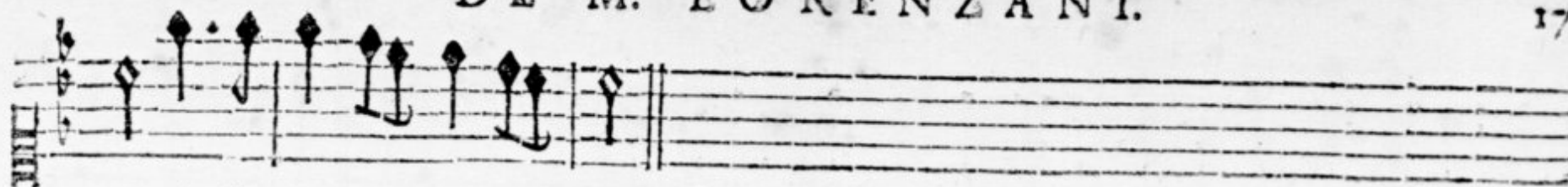
BASSE-CONTINUE.



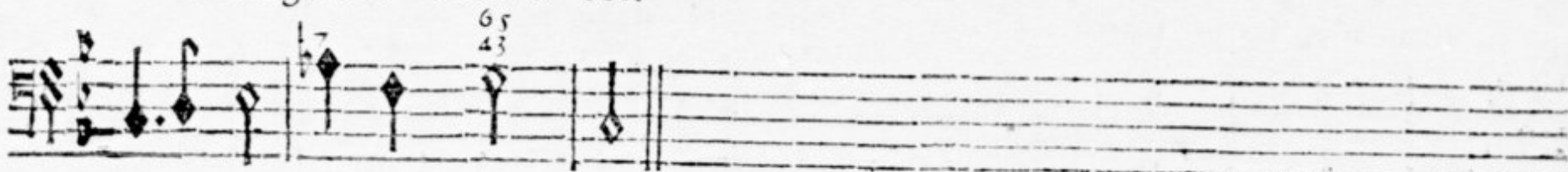
gliete i lacci al cor: Trattenere le fa- ette ò scio- gliete ò sciogliete i lacci al-



BASSE-CONTINUE.



cor. ò sciogliete i lacci al cor.



BASSE-CONTINUE.

A U T R E A I R I T A L I E N .



N E mio core amante fermezza non v'è, fermezza non v'è, fermezza non



BASSE-CONTINUE.



v'è, fermezza non v'è, fermezza non v'è, Più mutabile Di



Basse-Continue.



mena n'on ferbo maifè s'adoro un fèmbiantè dal piè la catena, fi fcioglie da



Basse-Continuë.



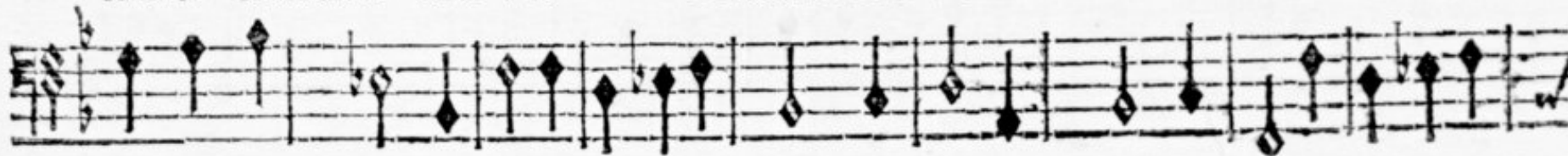
fè s'adoro un fèmbiante dal piè la catena, fi fcioglie da fè. Nel mio core a-



Basse-Continuë.



mante fermezza non v'è. fermezza non v'è. fermezza non v'è. fer-



BASSE-CONTINUE.



FIN.



EXTRAIT DV PRIVILEGE.

PAR Lettres Patentes du Roy données à Arras le onzième jour du mois de May, l'An de Grace mil six cent soixante-treize, Signées LOUIS: Et plus bas, Par le Roy, COLBERT; Scellées du grand Sceau de cire jaune; Verifiées & Registrées en Parlement le 15. Avril 1678. Confirmées par Arrest contradictoire du Conseil Privé du Roy du 30. Septembre 1694. Il est permis à Christophe Ballard, seul Imprimeur du Roy pour la Musique, d'imprimer, faire Imprimer, vendre & distribuer toute sorte de Musique, tant vocale, qu'instrumentale, de tous Auteurs: Faisant deffences à toutes autres personnes de quelque condition & qualité qu'elles soient, d'entreprendre ou faire entreprendre ladite Impression de Musique, ny autre chose concernant icelle, en aucun lieu de ce Royaume, Terres & Seigneuries de son obeïssance, nonobstant toutes Lettres à ce contraires; ny mesme detailler ny fondre aucuns Caracteres de Musique sans le congé & permission dudit Ballard, à peine de confiscation desdits Caracteres & Impressions, & de six mille livres d'amende, ainsi qu'il est plus amplement déclaré esdites Lettres: Sadite Majesté voulant qu'à l'Extrait d'icelles mis au commencement ou fin desdits Livres imprimez, foy soit ajoutée comme à l'Original.

